

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES -
(N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« du Rassemblement National qui protège les ultra-riches lors des débats budgétaires mais fait semblant de combattre les banques dans sa niche parlementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI proposent cet intitulé pour mettre en évidence la contradiction flagrante entre les votes du RN sur le projet de loi de finances et cette proposition de loi.

Les faits sont têtus. En commission des finances, lors de l'examen du PLF 2026, le RN a voté systématiquement contre toute taxation supplémentaire des plus riches et des grandes entreprises.

La hausse de la contribution exceptionnelle et différentiel sur les hauts revenus ? Le RN a voté contre.

La suppression de la Flat Tax ? Le RN a voté contre.

La taxe Zucman pour que les ultras-riches payent l'impôt au minimum au même niveau que les classes moyennes et populaire ? Le RN a voté contre.

La réduction des niches fiscales des plus aisés ? Le RN a voté contre.

La taxe exceptionnelle à hauteur de 10% sur les dividendes distribués par les entreprises du CAC40 ? Le RN a voté contre.

Le RN ne cesse de faire bloc avec la droite et les macronistes pour protéger les ultra-riches de toute contribution à l'effort national. Et maintenant, quelques jours plus tard, dans sa niche parlementaire, il voudrait apparaître comme le champion de la lutte contre les injustices bancaires ?

C'est une imposture complète. On ne peut pas protéger les actionnaires des grandes banques au PLF et prétendre combattre ces mêmes banques dans une proposition de loi. On ne peut pas refuser de taxer les superprofits bancaires et se présenter en défenseur des victimes de ces banques.

Le RN pratique une politique à géométrie variable : libéral et pro-riches sur les sujets budgétaires structurants, démagogiquement social sur des textes sans portée financière réelle pour l'État.

Cette hypocrisie doit être dénoncée publiquement. L'intitulé de la loi doit refléter cette réalité.